



MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION-DE-L'ÎLE-DUPAS
BULLETIN MUNICIPAL-DÉCEMBRE 2016
113 RUE DE L'ÉGLISE, ÎLE DUPAS
TÉLÉPHONE:450-836-6019
admin@ile-dupas.ca

MOT DU MAIRE

Intersections avec la route 158


La municipalité espère depuis plusieurs années sécuriser nos intersections avec la route 158 ou rue Principale.

L'année dernière, nous avons demandé la collaboration de notre parrain à la SQ afin d'obtenir un appui dans notre démarche auprès du Ministère des Transports du Québec. Suite à des analyses faites en partenariat avec le Ministère et des spécialistes en sécurité routière, nous avons reçu la semaine dernière les conclusions de l'étude de la dangerosité de nos intersections, plus particulièrement celles des rang de l'Île Dupas côté Est et Ouest.

En effet, le ministère reconnaît qu'il y a une problématique au niveau de la visibilité, par contre nos intersections ne sont pas nécessairement jugées extrêmement dangereuses car le nombre d'accidents répertoriés se situe en dessous du taux critique pour des sites comparables.

Malgré tout, le Ministère a accepté de réduire la vitesse sur la portion de la route 158 qui traverse notre territoire à 80Km/h et de devancer d'environ 300 mètres, du côté de St-Ignace-de-Loyola, la limite de vitesse de 50Km/h.

Pour ce qui est de la visibilité quelques possibilités ont été énumérées, afin d'améliorer ces intersections. Le conseil continue de réfléchir et de valider si certains changements seraient réalisables et profitables.



En tant que maire,
j'en profite pour vous souhaiter
un merveilleux Temps des Fêtes et
une Bonne Année 2017!



BUDGET 2017

Lors de la séance extraordinaire sur le budget 2017 tenue le 12 décembre 2016,
les membres du conseil ont adopté les prévisions budgétaires suivantes :

<u>Revenus</u>	2017
Taxes sur la valeur foncière	401 487
Taxes sur une autre base	182 677
Autres revenus de sources locales	26 902
Transferts conditionnels	62 306
Affectation de surplus	38 000
TOTAL REVENUS	<u>711 372</u>
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Administration général	186 953
Sécurité publique	121 658
Transport, voirie	80 281
Hygiène du milieu	166 521
Aménagement, urbanisme et développement	19 707
Loisirs et culture	53 150
Frais de financement	2 167
Dépenses rénovation	65 000
<i>Total Dépenses de fonctionnement</i>	695 437
<u>Autres activités financières et affectations</u>	
Remboursement de la dette à long terme	15 424
Fonds de roulement	511
<i>Total activités financières et affectations</i>	15 935
TOTAL DES DÉPENSES	<u>711 372</u>

CALENDRIER – Séances ordinaires du conseil municipal 2017

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	9 janvier	19 :30h
Lundi	6 février	19 :30h
Lundi	6 mars	19 :30h
Lundi	3 avril	19 :30h
Lundi	1er mai	19 :30h
Lundi	5 juin	19 :30h
Lundi	3 juillet	19:30h
Lundi	7 août	19 :30h
Mardi	11 septembre	19 :30h
Lundi	2 octobre	19 :30h
Lundi	13 novembre	19 :30h
Lundi	4 décembre	19 :30h

TAXATION 2017

Suite à l'adoption du règlement 275-2016, le 12 décembre 2016, règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxation et compensations pour l'exercice financier 2017, voici les différents taux pour la prochaine année.

Pour ce qui est du taux de la taxe foncière, il sera de 0.479 \$ par cent dollars d'évaluation, le taux de la taxe spéciale pour le règlement d'emprunt: # 228 sera de 0,0198\$ par cent dollars d'évaluation.

Pour le service de collecte des matières résiduelles, la compensation sera d'un montant de 205\$ par unité d'occupation pour tous les propriétaires d'une résidence ou d'un chalet.

Concernant la gestion des boues de fosse septique: un montant de 86\$ par résidence permanente ou de 43\$ pour les chalets sera également chargé .

Concernant la compensation annuelle pour le service de distribution de l'eau potable, celle-ci sera identique pour tout le territoire au montant de 155\$ par unité d'occupation.

Voilà un résumé des taux pour la taxation de l'année 2017.

La réussite entrepreneuriale soulignée

Le 8 décembre dernier, lors d'une activité de reconnaissance organisée par Développement Économique D'Autray, huit entrepreneurs de la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray ont vu leurs efforts récompensés par un prix *Distinction* attribué sous forme d'une plaque honorifique. Il s'agissait de la cinquième édition de l'initiative.

-Prix Distinction Bioalimentaire :

Fromagerie du Domaine Féodal (Sainte-Geneviève-de-Berthier)

-Prix Distinction Développement culturel :

Café culturel de la Chasse-galerie (Lavaltrie)

-Prix Distinction Économie sociale :

Action Famille Lavaltrie (Lavaltrie)

-Prix Distinction Relève d'entreprise :

Ferme Joinville inc. (La Visitation-de-l'Île-Dupas)

-Prix Distinction Manufacturier :

HÉLIO (Lavaltrie)

-Prix Distinction Tourisme :

Académie de pêche du lac Saint-Pierre (Saint-Ignace-de-Loyola)

-Prix Distinction Démarrage :

Les Belles Combines (Saint-Gabriel-de-Brandon)

Prix Distinction Coup de cœur :

Le Groupe Mondor (Lavaltrie)

Félicitations tout particulièrement à Ferme Joinville pour ce lauréat!

Noël à l'église de la Visitation-de-l'Île-Dupas... une invitation pour tous!

18 DÉCEMBRE À 14 HEURES:

Le Choeur de l'Avent vous convie à un récital dans un esprit de fraternité de Noël. Venez avec vos enfants et amis, le tout est gratuit!

24 DÉCEMBRE, 19H30 ou MINUIT:

Encore cette année, la communauté de l'Île Dupas vous invite à venir fêter Noël avec eux. En effet, pour cette petite paroisse de 600 habitants, la fête de la nativité revêt une importance particulière. Pour eux, c'est le moment de se retrouver, de partager et d'accueillir tous ceux et celles qui sont dans l'esprit des Fêtes. Ne restez pas seul le soir du 24 décembre, venez célébrer avec nous. Vous êtes tous les bienvenus!

Deux messes seront célébrées :

À 19h30, il y a la messe familiale, pendant laquelle des enfants et des adultes donnent vie aux personnages de la crèche. Candeur, animation et chants de Noël sont également au rendez-vous.

Sinon, vous avez également la possibilité d'assister à la messe de minuit, qui débute au premier coup de minuit, avec le traditionnel Minuit chrétien. La chorale de l'Île Dupas entonne les airs traditionnels de Noël avec joie et entrain.

Après la messe de minuit la municipalité en collaboration avec la Fabrique offrira gracieusement à la population un breuvage chaud et une petite gâterie !

PRENEZ NOTE QUE LE
BUREAU MUNICIPAL

SERA FERMÉ DU

23 DÉCEMBRE 2016
AU 9 JANVIER 2017
POUR LES

URGENCES VOUS
POUVEZ
COMMUNIQUER AVEC
M. DENIS VALOIS
AU 450-898-6017

**Le conseil municipal de
l'Île Dupas souhaite à tous
les citoyens un très joyeux
temps des fêtes**



Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray

Même si Mère nature tarde à nous envoyer de la neige cette année, le service incendie tient à vous rappeler d'être vigilant.

Les balcons doivent être déneigés en tout temps et particulièrement, si ces derniers servent d'issue de secours en cas d'incendie. Assurez-vous de ne pas obstruer les autres issues du bâtiment en effectuant le déneigement de votre balcon. Toutes les portes de sortie du bâtiment et les voies d'évacuation jusqu'à la rue doivent être déneigées et utilisables de manière sécuritaire

Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray